



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales



www.carolegrandjean.fr

Duoday : Le 18 novembre, la Meurthe-et-Moselle se mobilise pour l'emploi des personnes en situation de handicap !

Madame la députée Carole Grandjean, en sa qualité de Présidente du Groupe d'Études Autisme et de membre du Groupe d'Études Handicap Inclusion à l'Assemblée Nationale, coordonne l'opération Duoday en Meurthe-et-Moselle et promeut cette initiative partout en France. Comme chaque année, la députée a appelé entreprises et associations du territoire à se mobiliser pour l'opération Duoday, qui vise à renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Duoday est un événement européen incontournable, qui propose à une entreprise ou à une administration d'accueillir, le temps d'une journée, une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. Pour les personnes handicapées c'est l'occasion de découvrir un métier, de prendre part, de façon active, à la vie de l'entreprise et de réfléchir à un parcours d'insertion. Pour les professionnels, c'est l'opportunité de faire connaître leur activité, de communiquer sur leurs valeurs sociales et sociétales, et de sensibiliser leurs équipes.

En 2020, en France, 10 000 duos ont été réalisés, dont 1 millier ont abouti à une offre d'emploi, d'apprentissage ou de stage.

Cette année, plusieurs enseignes se sont engagées dans le dispositif pour construire des duos et faire découvrir leurs entreprises : Le Hall du Livre, La Sorbonne Papeterie, Hampiaux le Lorrain, Auchan Lobau, Cora Essey-lès-Nancy, les enseignes de La Porte Verte à Essey-lès-Nancy, Carrefour Jeanne d'Arc ou encore Rue des Fleurs à Essey-lès-Nancy.

Les associations comme Vivre Avec l'Autisme en Meurthe-et-Moselle (VAAM) l'institution J-B Thiéry, l'AEIM 54, L'institution Saint Camille, l'association Art'Sperger se sont mobilisées pour cette journée placée sous le signe de l'inclusion et du partage. Elles seront présentes toute la journée dans les enseignes partenaires pour répondre aux questions du public et présenter leurs missions.

Pour la députée, faire évoluer l'employabilité des personnes handicapées et le regard sur le handicap est une nécessité, un projet de société, sur lequel elle s'engage, avec la majorité présidentielle, depuis le début du quinquennat.

Le Président de la République a fait du handicap la priorité du quinquennat. La députée rappelle la traduction concrète de cet engagement :

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

- réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
- majoration du compte personnel formation pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap pour un montant de 800 euros par an (contre 500 euros pour les autres actifs)
- jusqu'à 4000 euros pour l'embauche d'une personne handicapée, quel que soit l'âge
- 120 millions d'euros consacrés à la mobilité et à la mise en accessibilité du numérique
- 20 millions d'euros par an pour sécuriser les adaptations nécessaires aux parcours des jeunes en situation de handicap dans le cadre de leurs contrats d'apprentissage
- nomination obligatoire d'un référent handicap dans chaque CFA
- Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) pour les adaptations nécessaires à l'accessibilité de l'emploi des personnes handicapées à la formation et à l'apprentissage (accueil, pédagogie, rythme, formation des formateurs etc.)
- déploiement de nouvelles solutions de scolarisation : UEMA, (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme), UEEA (Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme),
- revalorisation et recrutement d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) supplémentaires

Ces mesures, engagées depuis 2017, ont permis de descendre sous la barre des 500 000 personnes handicapées au chômage.